

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Présents : M. LEROY Yvan, Mme BÉZIAN Maud, M. PERNIN David, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie.

Pouvoirs : Monsieur GIUSTI Christophe a donné pouvoir à Mme BÉZIAN Maud.

Absente : Madame FOSSE Christine.

Madame DESCARREGA Hélène a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;

2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 155 900.00 € de dépenses et 46 796.00 € de recettes.

4/ Constate l'excédent global de 523 755.75 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :

- L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 365 254.38 €
- L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 49 397.37 €
- Au compte 1068 recettes investissement la somme de 158 501.37 €

5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### BUDGET 2018

La commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le Budget primitif 2018 à la somme de :

- 1 093 963,38 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.
- 423 897.37 euros en recettes et dépenses d'investissement.

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2018, à l'identique de ceux de l'année 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 15.75 %

Taxe foncière (bâti) : 20.43 %

Taxe foncière (non bâti) : 34.12 %

### **EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER**

Pour l'entretien de la Commune, Monsieur Le Maire propose d'embaucher en contrat durée déterminée un adjoint technique à raison de 35 heures par semaine pendant une durée de 6 mois et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

### **AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la volonté du Conseil Municipal de mettre en place des ralentisseurs « plateaux » sur la RD10, Monsieur Le Maire expose que le coût des travaux est de 39 000.00 € HT soit 46 800.00 € TTC.

S'agissant d'un équipement pour la sécurité, Monsieur Le Maire expose que la réalisation peut être faite avec une subvention au titre des amendes de police à raison de 50 % du montant HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour solliciter auprès du Conseil Départemental cette subvention.

La séance est levée à 22h30.

